



# N'en jetez plus ! La coupe est pleine

Depuis le début de l'année, en entrée, la pression commerciale est montée en flèche, mettant à rude épreuve les équipes. Un emprunt lancé dans la précipitation avec des règles mouvantes a déjà laissé les premières traces d'épuisement. Et depuis, en plat de résistance, les objectifs s'enchaînent sans répit à une cadence infernale :

- 75% de taux de décroché, mails de clients à répondre dans les 24 heures
- 15 rendez-vous par semaine
- Accueil d'une demi-journée voire plus à tenir
- Réponses client express, clôture des PEL subordonnée à l'aval du DIRCO, recommandations à obtenir, plan d'action conquête clients à mener,
- Collecte à préparer pour le prochain emprunt
- Au dessert, action de rattrapage avec 100 000 € de crédit conso à faire par ETP, avec 30 appels par jour, animation qui débute en pléines vacances scolaires et se terminera après les 2 premiers ponts du mois de mai !

Zéro erreur tolérée malgré des procédures qui changent sans cesse.

Tout cela, en parallèle avec une ribambelle de réunions Teams qui se superposent aux rendez-vous, et d'une instabilité totale sur les notes d'octroi, générant confusion et perte de temps.

Une organisation au bord de la rupture.

Les salariés nous informent qu'ils sont à bout. Fatigue, perte de sens, démotivation, peur de l'erreur... Le mal-être est palpable et les risques psychosociaux augmentent.

La formation prodiguée aux managers sur la thématique des risques psychosociaux n'y changera rien.

Ce climat anxigène nuit à la qualité du travail et met en péril l'engagement des équipes. Et les rituels managériaux dans tout ça ?

Dans cette course folle, il devient impossible d'assurer les fondamentaux du management : temps d'écoute, feedback, accompagnement... Ces moments indispensables disparaissent, aggravant encore les tensions.

Alors STOP.

Travailler dans la peur, sans visibilité ni reconnaissance, n'est pas un projet d'entreprise.

La CEPAC doit revoir ses priorités : la qualité de vie et le bien-être au travail ne sont pas négociables.

**Le bureau Syndical**  
**[Agir pour Construire...Ensemble!](#)**





# Bulletin d'adhésion 2025

(à retourner par mail sur [su.unsapacra@gmail.com](mailto:su.unsapacra@gmail.com))

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

AFFECTATION : \_\_\_\_\_ ES : \_\_\_\_\_ REGION \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_ EMPLOI : \_\_\_\_\_

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ E-MAIL PERSO : \_\_\_\_\_

MOBILE PERSO : \_\_\_\_\_ MOBILE PRO : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ C.P. : \_\_\_\_\_

Date

Signature

## Tarif des Cotisations annuelles 2025

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	96 €	32,64€	9,60€
B	102 €	34,68€	10,20€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	120 €	40,80€	12,00€
E	132 €	44,88€	13,20€
F	150 €	51,00€	15,00€
G	168 €	67,12€	16,80€
H	186 €	63,24€	18,60€
I	204 €	69,36€	20,40€
J	222 €	75,48€	22,20€
K	240 €	81,60€	24,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

**Paiement par prélèvement :**  
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

**Mensuel**  (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

**Annuel**  (fin mai)

**Rappel : Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

